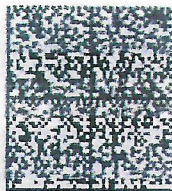




RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
Impôt sur les revenus de 2022
Avis d'impôt établi en 2023



2D-DOC

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP NEUILLY SUR MARNE
5 RUE MARTYRS DE LA DEPORTATION
93331 NEUILLY-SUR-MARNE

7675-014644-0051-0

Vos références

Numéro fiscal (C) : 14 37 454 906 153

Référence de l'avis : 23 93 0213434 70

Adresse d'imposition au 01/01/2023 :

APPT 123

1 ALL CHARLES PERRAULT

93160 NOISY LE GRAND

Numéro FIP : 930 85 56 3364550889 3

Numéro de rôle : 016

Date d'établissement : 21/07/2023

Date de mise en recouvrement : 31/07/2023

Identifiant service : 93059

YACINE NADIR
APPT 123
1 ALL CHARLES PERRAULT
93160 NOISY LE GRAND

Vos contacts



Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr



Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h



Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur impots.gouv.fr, rubrique Contact et RDV
SIP NEUILLY-SUR-MARNE
SAID NOISY-LE-GRAND SUD
5 RUE MARTYRS DE LA DEPORTATION
IMPOTS BP 80
93331 NEUILLY SUR MARNE CEDEX

Somme qu'il vous reste à payer

803,00 €

Cette somme sera prélevée selon cet échéancier :

25 septembre 2023 :	200,00 €
26 octobre 2023 :	200,00 €
27 novembre 2023 :	200,00 €
27 décembre 2023 :	203,00 €

Compte qui sera débité : FR76 1054 8000 200X XXXX XXX2 949

Identifiant de la banque : BSAVFR2CXXX

Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Référence Unique Mandat : FR46ZZZ0050021D37D5D906219PAS1A23

Cet échéancier se substitue à la date limite de paiement fixée au
15/09/2023.

Revenu fiscal de référence :

21 012

Nombre de parts :

1,00

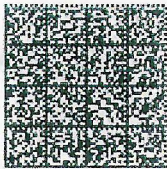
Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

* (service gratuit + coût de l'appel)

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2023, de vos revenus 2022. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2022.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Déclarant 1 - Nom de naissance : YACINE



situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
C				
RÉSIDENTE EXCLUSIVE		RÉSIDENTE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	

1,00

Détail des revenus	Déclar. 1		Total
Salaires.....	23 347		
Déduction 10% ou frais réels.....	- 2 335		
Salaires, pensions, rentes nets.....	21 012		21 012
Revenu brut global.....			21 012
Revenu imposable			21 012
Impôt sur les revenus soumis au barème (14)			1 126
Décote			- 323
IMPOT NET			
Total de l'impôt sur le revenu net			803
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2022 :			
IMPOT SUR LE REVENU			
Impôt sur le revenu 2022 dû (53):			803
TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE RESTANT A PAYER			803
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES			
Revenu fiscal de référence (25)			21 012
PLAFOND EPARGNE RETRAITE			
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2023, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2024 est de :			
Plafond total de 2021	Déclar. 1		
	16 253		
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020		4 052	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021	+	4 114	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2022	+	4 114	
Plafond calculé sur les revenus de 2022	+	4 114	
Plafond pour les cotisations versées en 2023	=	16 394	
RELEVEMENT A LA SOURCE 2023			
Suite en page suivante >>>			

Avis d'impôt établi en 2023

N° fiscal : 14 37 454 906 153

Impôt sur les revenus de 2022

Feuillet n° : 2 / 2

>>> Suite de votre avis

Taux personnalisé qui sera utilisé par votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite...) pour le prélèvement à la source sur votre revenu net imposable

Taux pour le foyer

3,40%

AUTRES INFORMATIONS**Taux moyen d'imposition****3,82%**

Il correspond au taux auquel l'ensemble des revenus de votre foyer fiscal déclarés pour 2022 est taxé.

Le taux moyen d'imposition est différent du taux de prélèvement à la source, car ce dernier est calculé hors réductions ou crédits d'impôt et ne tient pas compte de certains revenus, comme les plus-values de cession de valeurs mobilières ou les revenus taxés à taux forfaitaire.

Taux marginal d'imposition**11,00%**

Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2022 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.

